



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 26 septembre 2025

DÉLIBÉRATION N°CS-2025-038

Objet : Agrément d'un nouveau membre au conseil consultatif

L'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 10 septembre 2025 s'est réuni à Arles le 26 septembre 2025 à 09h30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 15 membres sur 23, soit 57 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Pierre RAVIOL, Marie-Christine CONTRERAS, Aline CIANFARANI, Joan BERGENEAU, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL, Christelle AILLET représentée par Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD représenté par Aline CIANFARANI, François JOURDAN représenté par Bernard ARSAC

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Corinne CHABAUD, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Daniel CARLOTTI, Emmanuel LESCOT, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY

Invités permanents avec voix consultatives : Jacques MAILHAN, Sébastien ABONNEAU, Didier HONORE, Bertrand MAZEL

Assistaient à la séance : Aline MARTIN, Raphaël BILLÉ, Magali GORCE, Estelle ROUQUETTE, Christophe FONTFREYDE, Lydie CATALA-MALKAS, Delphine MAROBIN-LOUCHE, Victor CARTON, Delphine TOURTE, Bérénice JAECK—ROCHETTE, Nathalie ALONSO, Elodie EQUER, Emilie IPSILANTI

DÉLIBÉRATION N°CS-2025-038

Objet : Agrément d'un nouveau membre au conseil consultatif

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
Vu délibération n°1 du 07 octobre 2022 portant modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu la délibération n°CS-2023-003 du 07 avril 2023 adoptant le règlement intérieur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu la délibération n°CS-2023-45 du 06 juin 2023 relative à la désignation des membres constituant le Conseil Consultatif

- Que l'article 02 du Chapitre V du RI précise que le Comité Syndical agréé l'admission de nouveaux membres sur proposition de la Présidence du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue dans le respect des critères prédéfinis,
- Qu'un acteur du territoire a manifesté son intérêt, et respecte lesdits critères,

Mme Contreras sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'approuver la participation du membre suivant au Conseil Consultatif :
 - **L'association Club Hôtelier Saintois – 13460 Les Saintes-Maries-de-la-Mer** : Président : Mr Guillaume CONTRERAS
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

